

SASU 2MA TRANSPORT

Capital de 1 500 Euros

SIREN 947 594 958

120 CONTRE ALLEE DU PONTE à PEYROLLES (13860)

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 05 DECEMBRE 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS et le 5 Décembre, à 10 heures, au siège social, à Peyrolles

L'Associé unique de la SASU 2MA TRANSPORT au capital de **1 500 Euros**, divisée en **150 parts sociales de 10 Euros chacune**, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation.

EST PRESENT :

**Monsieur Aymen CHERIF,
Propriétaire 150 parts sociales.**

TOTAL : 150 parts.

L'Associé unique étant présent, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Aymen CHERIF préside la réunion en sa qualité de Président.

Le Président rappelle que l'Associé unique s'est réuni à l'effet de délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

**L'ABSENCE DE REMUNERATION DU PRESIDENT EN 2024:
Du 01/01/2024 au 31/12/2024**

Ac

il dépose devant l'Assemblée:

- une copie de la lettre de convocation des Associés remise en main propre;

Il précise que tous les documents prescrits par l'**Article 36 du Décret numéro 67-236 du 23 mars 1967** ont été adressés aux Associés et tenus à leurs disposition au siège social dans les délais prévus par ledit Article.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ces déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ne met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

**1ère Résolution : L'ABSENCE DE REMUNERATION DU PRESIDENT
du 01/01/2024 au 31/12/2024**

L'associé unique a décidé de l'absence de rémunération de Monsieur Aymen CHERIF à compter du 01/01/2024 et ce jusqu'au 31/12/2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Clôture

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour, la séance est levée à 12 Heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès Verbal, qui a été signé par l'associé présent, après lecture.

Signature:

Monsieur Aymen CHERIF

